



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 67351

Texte de la question

M. Arthur Paecht appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le financement du régime de retraite complémentaire des agents généraux d'assurances. Certains agents généraux d'assurances retraités estiment que l'engagement de financement à parité par les agents généraux d'assurances et les sociétés d'assurances, conclu en 1952, lors de la constitution du régime de retraite complémentaire n'a pas été respecté. En effet, au fil du temps, la cotisation des agents généraux d'assurances a été progressivement augmentée alors que celle des sociétés d'assurances est restée à son niveau initial. En conséquence, ils demandent, qu'en application du principe de parité fixé à l'origine, les sociétés d'assurances versent audit régime un rappel de cotisation correspondant. La résolution de ce problème serait en outre de nature à assurer l'équilibre et la pérennité du régime. Il souhaiterait donc savoir quelles sont les initiatives que le Gouvernement entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Arthur Paecht](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67351

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5877